

PROJET EDUCATIF

Sommaire

Définition du projet éducatif.....	2
1) Progresser dans son activité ou découvrir le contenu choisi.....	2
a) Progresser dans son stage de patinage.....	2
b) Redécouvrir une activité et prendre plaisir à la pratiquer.....	3
2) Développer l'apprentissage de la vie en collectivité.....	3
3) Découvrir d'autres activités complémentaires à la pratique du patinage.....	3
Mise en œuvre du projet éducatif du stage.....	3
1) Les activités.....	3
a) Principe de protection physique.....	4
b) Principe de protection mentale.....	4
c) Principe de répartition par niveaux.....	4
d) Principe de jeux.....	5
2) Les soirées.....	5
3) Répartition des temps respectifs d'activité et de repos.....	5
a) Rythme d'une journée.....	5
b) Rythme du séjour.....	5
4) Participation des enfants au séjour.....	5
5) Fonctionnement de l'équipe.....	5
a) Rôle et attributions du directeur:.....	5
b) - Rôle de l'encadrement et des animateurs:.....	6
6) Modalités d'évaluation de l'accueil.....	6
a) Évaluation séjour.....	6
7) Caractéristiques des locaux.....	7
8) Transport.....	7
9) Connaissance du projet éducatif.....	7
a) Equipe d'accueil du centre.....	7
b) Représentants légaux des mineurs.....	7

Définition du projet éducatif

Le projet éducatif de la ligue Rhône Alpes de patinage Artistique est orienté vers trois dominantes qui sont liées au lieu, à son équipe d'encadrement et son expertise et à la situation de regroupement d'enfants sur 3 jours en mai coupés physiquement de leurs parents.

Alors que la ligue a commencé sur des bases de stages sportifs (patinage), son évolution au fil des ans s'est orientée vers une approche éducative plus large, fortement influencée par les contenus du mouvement de l'éducation populaire et des CVL (i.e., valeurs éducative, cohésion sociale, épanouissement personnel, règles et hygiène de vie).

Il prend aujourd'hui une autre dimension avec l'introduction d'éléments de démarche qualité afin de satisfaire les participants dans un cadre d'efficacité et de sécurité et d'organiser les interventions de l'encadrement.

Ces trois dominantes sont:

- 1) Progresser dans son activité pour les stages de début de saison, ou la redécouvrir et prendre plaisir à la pratiquer au travers de travail ludique en fin de saison.**
- 2) Développer l'apprentissage de la vie en collectivité au sein de la ligue.**
- 3) Découvrir d'autres activités complémentaires à la pratique du patinage.**

1) Progresser dans son activité ou découvrir le contenu choisi.

a) Progresser dans son stage de patinage.

Ce séjour a un contenu d'activités patinage soutenu, avec une démarche et un rythme de haut niveau. Les enfants qui ont été sélectionnés, sont clairement motivés pour progresser dans ce sport et y rencontrer un plus grand plaisir dans sa pratique.

Plus que le niveau de pratique, c'est le niveau de motivation que l'équipe met en valeur et encourage à travers une démarche d'éducation et de formation du patineur qui se prolongera pendant l'année.

Pour cela, l'encadrement est prévu en conséquence avec la présence de 9 BEES patinage artistique, 1 ou 2 BEES 2^{ème} degré patinage artistique et un BEES 2^{ème} degré en formation danse sur glace sur l'ensemble des stages.

Le programme d'entraînement est adapté à cette ambition sportive de jeunes qui trouvent un épanouissement personnel dans la compétition sportive. Le contenu a la prétention de leur apporter également un état d'esprit de pratique sportive où la plus belle des performances n'est pas de "battre" un autre, mais d'aller vers un comportement où ils doivent essayer de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Cette valorisation de l'effort fourni, et non du résultat, est une toile de fond incontournable à laquelle les enseignants sont formés. Les valorisations liées au système de classement des tournois de France ne sont pas prises en compte à l'occasion des stages.

b) Redécouvrir une activité et prendre plaisir à la pratiquer.

Cette seconde approche est destinée plus particulièrement aux stages de fin de saison qui constituent une forme de récompense offerte aux patineurs.

Ce groupe s'unit autour d'un plaisir commun et d'un voyage dans les activités ludiques, nouvelles, complémentaires à la pratique du patinage qui, liés au lieu, donnent un excellent compromis et dépassent des enfants du quotidien de l'entraînement.

2) Développer l'apprentissage de la vie en collectivité

- Les enfants sont associés dans la mise en place, le choix et l'implication dans les animations du soir, ce qui est prépondérant et fortement encouragé afin qu'ils soient plus acteurs que spectateurs.
- La mise en place "d'ateliers" lors des entraînements de patinage et autres permet également aux enfants de se responsabiliser et de se gérer en petit groupe d'un atelier à l'autre.
- La participation à la vie quotidienne à travers l'entretien de leur chambre chapoté par un animateur et la participation à la mise de la table, au débarrassage et au nettoyage de celle-ci par rotation sur l'ensemble du séjour (en fonction du type d'hébergement choisi).
- Un fonctionnement de vie en groupe est proposé dès le premier jour, avec les incontournables liés au respect du groupe et au type de fonctionnement pour passer un bon stage dans le respect de chacun et chacune.
- Dans cette vie en collectivité, l'équipe d'animation devra s'efforcer de respecter la personnalité de chaque enfant.

3) Découvrir d'autres activités complémentaires à la pratique du patinage.

Pour les participants, ce programme est proposé pendant les heures d'ateliers.

Mise en œuvre du projet éducatif du stage

Ce projet éducatif est le même pour les différents stages organisés au cours de la saison sportive.

1) Les activités

Au-delà du patinage pour lesquels les jeunes sont venus progresser, des activités sont mises en place dans un but de découverte et de pratique ludique. Elles peuvent avoir comme support:

- Des sports ludiques: accrobranche, danse, capoeira.

- Des animations extérieures de type grand jeu mettant en avant l'ensemble du groupe et mises en place par l'équipe d'animation.

- Des animations d'intérieur interactives sous la forme d'information diététique, information sur le jugement, information sur l'hygiène de vie.

Et bien sûr les incontournables, soirée, boum etc....

Toutes ces activités ont comme but principal que ce groupe composé de 45 individualités se transforme en une grande famille « équipe de ligue ».

Conditions de mise en œuvre des activités APS.

Les activités physiques et sportives sont mises en place par des enseignants diplômés d'état sous la direction du conseiller technique national placé auprès de la FFSG et mis à disposition de la ligue pour l'organisation de ses stages.

Les patinoires mobilisées pour les stages font l'objet d'une déclaration d'établissement APS pour l'encadrement du patinage.

Le programme retient des principes de fond qui caractérisent l'aspect éducatif de ces séjours.

a) Principe de protection physique

La protection physique du pratiquant est un aspect fondamental de notre programme d'éducation sportive des jeunes. Dans protection physique, nous incluons tout ce qui peut permettre au participant d'éviter les blessures en apprenant à se préparer aux spécificités de son sport pendant l'année.

Une véritable éducation à se préparer au moment de l'évaluation que représente la compétition est inscrite dans le programme du stage et est pratiquée avant chaque séance d'entraînement sous la forme d'un échauffement important avant chaque séance.

D'autre part, un programme de préparation physique est mis en place pour renforcer les points importants du corps humain liés à la pratique du patinage.

Un contenu sur la diététique du sportif est également présenté pendant certains stages.

b) Principe de protection mentale

Dans cet aspect, nous abordons la formation des enseignants à l'enseignement et à l'entraînement de façon positive. L'approche des stages est totalement axée sur des observations positives auprès des enfants. Les enseignants ont comme consignes d'apporter des évolutions techniques ou comportementales de façon positive.

c) Principe de répartition par niveaux

L'équipe d'enseignants s'efforce de répartir par groupe homogène les enfants participants. Un réajustement peut être réalisé après les premières heures d'entraînement. Aucune référence n'est faite aux classements tournois de France.

Les groupes peuvent évoluer pendant le séjour en fonction des progrès de chacun.

d) Principe de jeux

Dans les pratiques complémentaires au patinage l'approche ludique est systématiquement poussée pour faire passer le message que "le jeu l'emporte toujours sur l'enjeu".

2) Les soirées.

- Elles sont décidées et organisées avec l'équipe encadrement lors des réunions qui ont lieu chaque soir après consultation des enfants et sont préparées pendant les temps où les enfants sont encadrés par les enseignants de sports.

3) Répartition des temps respectifs d'activité et de repos

a) Rythme d'une journée

- 7h00 à 7h45 : Lever.
- 7 h45 à 8h15: Petit déjeuner
- 8h30 à 12h : Activités en fonction des groupes.
- 12h30 : Repas du midi
- 13h30 à 18h : Activité de l'après-midi.
- 17h : Goûter
- 18h à 19 h : Choix d'activités libres liées au centre (tennis libre, basket libre etc...), temps libre...
- 19h30 : Dîner.
- 20h15 : Animations / veillée avec l'équipe d'animation.
- 21h30 : Fin de la veillée.
- 22h : Extinction des lumières.

b) Rythme du séjour

Journée type décrite ci-dessus pour le vendredi, samedi et le dimanche.

4) Participation des enfants au séjour

Un programme prévisionnel est présenté au début du séjour dans lequel il est demandé aux enfants de s'impliquer.

- Au niveau de la vie quotidienne, les enfants sont associés à la propreté de leur chambre au travers d'un nettoyage journalier de leur espace.

5) Fonctionnement de l'équipe

a) Rôle et attributions du directeur:

- Il élabore et met en œuvre le projet éducatif du séjour en tenant compte des actions éducatives de l'organisateur. Il est le garant du respect de ce projet.

Ce projet peut évoluer en adaptant les choix aux nouveaux besoins et désirs que l'on ressent au cours du séjour de la part des participants et des impondérables liés à l'environnement: météo, disponibilité des équipements.

- Responsable d'une équipe, il encourage et assure une entente cordiale entre les personnes qui composent l'encadrement, l'animation, et les professionnels de l'enseignement.

- Il présente le projet éducatif, explique ses choix à son équipe. Au fur et à mesure du séjour, il fait en sorte que chaque animateur trouve sa place et soit conscient de son rôle et de ses responsabilités.

b) - Rôle de l'encadrement et des animateurs:

- Ils travaillent en équipe avec le directeur du séjour. Le projet éducatif du séjour leur est transmis avant l'arrivée des enfants. Ils peuvent donc soumettre des idées et des améliorations au directeur.
- Ils assurent l'animation du séjour et veillent au respect de l'organisation de la vie quotidienne en collectivité qui est mise en place dès le début du séjour par l'équipe d'animation.
- Ils ont la responsabilité d'une chambre d'enfant et doivent vérifier si les consignes de rangement et de propreté de cette chambre sont appliquées.

Pour les animateurs détachés sur les - de 12 ans, ils vérifient si les enfants se lavent régulièrement, changent de tenue.

- Ils élaborent le programme d'animation des veillées et assurent leur déroulement en collaboration avec le directeur.

6) Modalités d'évaluation de l'accueil

a) Évaluation séjour

En milieu de stage, une réunion de "régulation" avec l'équipe d'animation est organisée. Cette réunion permet à l'équipe d'animation de s'ajuster pendant le séjour en fonction des remarques des enfants et de l'équipe d'encadrement. Les points suivants sont abordés :

- Vie quotidienne
- Programme et rythme des activités
- Relations avec l'équipe d'animation
- Évolutions internes du groupe
- Réponses aux diverses questions des enfants, aspects matériels liés à l'hébergement.

Afin d'avoir une opinion de groupe, le dernier soir, une enquête qualité est proposée aux enfants qui le remplissent de façon anonyme.

Ce questionnaire passe en revue :

- Le lieu de vacances
- L'hébergement
- La nourriture
- Le programme des activités et leur rythme
- L'activité qu'ils ont préférée, celle qu'ils ont le moins appréciée
- L'équipe d'animation, leurs relations avec elle
- La relation entre enfants
- Le directeur ou la directrice
- Quel est le directeur idéal pour eux (le décrire en quelques mots)
- Mettre une note au séjour

7) Caractéristiques des locaux

Lieu: Hôtel IBIS Le Coteau-Roanne

Capacité = 74 chambres - Agréée pour 50 enfants

Chambre de 3 à 5 personnes avec salle de bain

1 Chambre d'isolation avec séparation / infirmerie.

L'encadrement loge dans des chambres qui sont proches des chambres

Cuisine équipée aux normes HACCP.

Réfectoire, Salle de jeux.

Sécurité liée aux locaux.

- En cas de départ de tout le groupe, les lieux sont sécurisés. Toutes les issues à clés sont fermées.
- Le soir, l'équipe d'animation sécurise les lieux en s'assurant que toutes les portes sont fermées.
- Une chambre de garde est mise en place. La nuit, un enfant peut trouver un animateur en cas de besoin, santé, cauchemars ou autre.
- Il est totalement interdit de fumer dans le bâtiment. Le fait d'être non fumeur est un critère de recrutement pour être présent dans ce centre (c'est un choix).
- Il est totalement interdit au personnel technique (cuisinier, service) de pénétrer dans les chambres des enfants. Seul le directeur et l'animateur ou animatrice référent ont ce droit.
- Il est totalement interdit au personnel d'animation d'accueillir un enfant dans sa chambre seul à seul. Il est expliqué à notre équipe d'animation les raisons de cette démarche de "témoin permanent" destinée à les protéger en cas de situation ambiguë.

8) Transport

Les enfants rejoignent le centre avec leurs entraîneurs ou les parents qui les conduisent directement au centre et viennent les rechercher.

9) Connaissance du projet éducatif

a) Equipe d'accueil du centre.

Le projet éducatif des séjours est en permanence en ligne sur le site internet de la ligue Rhône Alpes. Ce projet est envoyé aux membres de l'équipe d'animation et d'encadrement avec les contrats de travail. L'équipe en prend connaissance avant le séjour.

b) Représentants légaux des mineurs.

Le projet éducatif des séjours est en permanence en ligne sur le site internet de la ligue Rhône Alpes. Un résumé du projet éducatif est affiché au début du séjour avec la mention "projet complet" envoyé sur demande.